

Entreprises de la fabrication de l'ameublement (CCN n° 3155)

Ensemble du personnel

Pour l'entreprise

Salarié en adhésion collective et obligatoire

La cotisation «salarié» est répartie à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire

Régime de base		
Salarié	PMSS	€
Régime Général	1,07%	36,68 €
Régime Alsace Moselle	0,47%	16,11 €

Pour le salarié

Salarié en adhésion individuelle facultative, en complément du régime de base

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié

		Régime de base		Option 1		Option 2	
		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,22 %	41,81 €	0,21 %	7,19 €	0,58 %	19,88 €
	Enfant *	0,67 %	22,97 €	0,13 %	4,46 €	0,27 %	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,53 %	18,17 €	0,21 %	7,19 €	0,58 %	19,88 €
	Enfant *	0,33 %	11,31 €	0,13 %	4,46 €	0,27 %	9,26 €

* Gratuité à compter du 3^{ème} enfant

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, celles-ci augmenteront chaque année en fonction de l'évolution de ce plafond.

Exemple de cotisation :

En 2020, le PMSS est de 3 428 €. De ce fait, le montant mensuel de la cotisation facultative pour un salarié (dont l'entreprise avait fait le choix de la Base en obligatoire) et son conjoint avec un enfant souscrivant à la formule Base et Option 1 en régime général est de 83,61 €.

Pour le salarié :	7,19 € =	7,19 €	} 83,61 €
Pour son conjoint :	41,81 € + 7,19 € =	49,00 €	
Pour son enfant :	22,97 € + 4,46 € =	27,42 €	

Cette cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire de l'assuré.

Anciens salariés licenciés (ou invalides et ayants droits d'un salarié décédé)

ayant souscrit avant le 1/7/2017

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire de l'assuré.

		Régime de base		Option 1		Option 2	
		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,44 %	49,36 €	0,29 %	9,94 €	0,82 %	28,11 €
	Enfant *	0,67 %	22,97 €	0,13 %	4,46 €	0,27 %	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,63 %	21,60 €	0,29 %	9,94 €	0,82 %	28,11 €
	Enfant *	0,33 %	11,31 €	0,13 %	4,46 €	0,27 %	9,26 €

* Gratuité à compter du 3^{ème} enfant

Anciens salariés licenciés (ou invalides et ayants droits d'un salarié décédé)

ayant souscrit depuis le 1/7/2017

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire de l'assuré.

La 1^{ère} année, la cotisation sera identique à celle des actifs.

		Régime de base		Option 1		Option 2	
La 1 ^{ère} année		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,07%	36,68 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,67%	22,97 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,47%	16,11 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,33%	11,31 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
La 2 ^{ème} année		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,33%	45,59 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,67%	22,97 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,58%	19,88 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,33%	11,31 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
La 3 ^{ème} année		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,44%	49,36 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,67%	22,97 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,63%	21,60 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,33%	11,31 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
A compter de la 4 ^{ème} année		PMSS	€	PMSS	€	PMSS	€
Régime Général	Adulte	1,605%	55,02 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,67%	22,97 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €
Régime Alsace Moselle	Adulte	0,705%	24,17 €	0,29%	9,94 €	0,82%	28,11 €
	Enfant *	0,33%	11,31 €	0,13%	4,46 €	0,27%	9,26 €

* Gratuité à compter du 3^{ème} enfant